

La rémunération au mérite est en approche!

Boycottons l'entretien professionnel pour marquer notre opposition à toute forme d'individualisation de la rémunération!

Le président Macron, Gabriel Attal et Stanilas Guerini l'ont annoncé dans leurs discours en janvier, un projet de réforme doit sortir prochainement destiné à rémunérer les fonctionnaires en fonction de leurs performances.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite via l'évaluation professionnelle, ainsi qu'à tous éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières. Elle s'opposera et luttera avec l'ensemble des collègues pour que la rémunération au mérite ne s'applique pas à la DGFIP.



Cette méritocratie met en opposition directe les collègues dans un contexte où les collectifs de travail sont abîmés par les dizaines de milliers de suppressions d'emplois et les réformes mortifères pour les services. L'entretien professionnel est un outil qui rendra possible la rémunération au mérite.

La campagne d'évaluation professionnelle 2024 a commencé le 25 janvier 2024.

Trop souvent négligé cet exercice est un marqueur de la reconnaissance professionnelle, mais pas seulement. L'évaluation professionnelle est structurante dans l'évolution de la carrière, elle est en lien direct avec les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

Elle est également importante dans le cadre d'une demande de mutation quelle que soit la catégorie. Les affectations au choix (postes à profil) se multiplient et tendent à se généraliser au sein de la DGFIP. A titre d'exemple, désormais les postes d'inspecteurs dans les DiSI sont pourvus au choix (au profil).

Selon les annonces que fera le gouvernement, le Compte Rendu d'Entretien Professionnel pourrait même avoir des conséquences sur la paie. En effet, la réforme envisagée reposerait sur une « approche globale », qui devrait permettre de récompenser le mérite.



Au sein de la fonction publique, la principale prime permettant de rémunérer le mérite individuel des agents publics est le « Complément Indemnitaire Annuel » (CIA). Facultatif, il « tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir du fonctionnaire », selon la définition de l'administration. Il est donc en lien direct avec le Compte Rendu d'Entretien Professionnel.

Dans le cadre existant, et en prévision de celui que tente d'imposer l'administration, la CGT Finances Publiques invite l'ensemble des collègues à redoubler de vigilance sur ce qui est noté dans leur CREP.

La lecture d'un CREP n'est pas aussi limpide qu'elle peut paraître. N'hésitez pas à consulter les militants CGT si vous avez le moindre doute sur celui-ci.

## La CGT Finances Publiques revendique:

- La suppression du RIFSEEP;
- Un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle et établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux;
- Une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

## La CGT Finances Publiques de la DiSI Nord appelle les agents à boycotter l'entretien professionnel individuel pierre angulaire de la rémunération au mérite.

**Boycotter** l'entretien est un droit. Il n'y a aucune obligation d'y participer.

**Boycotter**, mais aussi être très vigilant au contenu du CREP et utiliser les possibilités de recours pour le faire évoluer.

## **BOYCOTTER? C'EST TOUT SIMPLE!**

Lorsque votre chef de service va vous convoquer par mail (procédure obligatoire), en retour vous lui répondez que vous ne participerez pas cette année à l'entretien professionnel. Il va vous convoquer une 2ème fois (procédure obligatoire), vous lui faites la même réponse. Et voilà, c'est tout.

Bien sûr, l'action de boycott, ne vous prive en aucune façon, bien au contraire, de contester votre évaluation via le recours hiérarchique puis CAPN. N'hésitez pas à contacter un militant de la CGT DiSI Nord.



Boycott ou participation : dans tous les cas lisez attentivement le guide CGT de l'entretien professionnel disponible sur DéCLIc le site CGT DiSI Nord :